



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Inspection de
l'Éducation Nationale
Enseignement Général
et Technique

Les inspectrices de
Lettres-Histoire

Tél.
01 30 83 40 84
Tc.p.
01 30 83 47 96
Mél
ce.ien
@ac-versailles.fr

Annie COUDERC
Françoise GIROD
Jeanne-Marie LECAS-BOCKSTAL
Michèle SENDRE
Inspectrices Lettres-Histoire
à
Madame, Monsieur
Professeur ou formateur de Lettres-Histoire
S/C de Madame ou Monsieur le Proviseur
Madame ou Monsieur le Directeur

Versailles, le 21 mai 2010

Objet : Epreuve de contrôle de LHG Baccalauréat professionnel Session 2010

Madame, Monsieur,

Vous enseignez en classe de Terminale de Baccalauréat professionnel. Comme vous en avez été informé(e) par le SIEC (Service Inter-académique des Examens et des Concours), les modalités de l'épreuve de contrôle ont été modifiées pour la session 2010. (BO n°18 , 6 mai 2010).

Destinée aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 8/20 et inférieure à 10/20 ainsi qu'une note au moins égale à 10/20 pour la pratique professionnelle, cette épreuve, pour nos disciplines, se fonde, après tirage au sort, sur un oral de 15 mn ou en Français ou en Histoire ou en Géographie à partir d'une question ou d'un document simple.

Afin de permettre aux candidats de réussir au mieux cette épreuve de contrôle, nous tenons à vous rappeler les points suivants.

A propos de l'épreuve d'Histoire ou de Géographie.

- Pour les sessions d'examen 2010 et 2011, les sujets porteront sur les programmes de Terminale actuellement en vigueur du Baccalauréat Professionnel en 2 ans.

- Si le candidat tire au sort une « question », celle-ci sera formulée sous la forme d'une phrase nominale et portera sur un thème suffisamment large pour permettre au candidat de traiter le sujet en choisissant l'entrée qui lui conviendra le mieux.

Pour exemple : « *Le totalitarisme au XXème siècle* ».

- Si le candidat tire au sort un document, celui-ci ne devra pas être seulement le prétexte illustratif à l'exposé d'un sujet de cours. Il devra présenter, par lui-même, suffisamment d'informations pour permettre de vérifier à la fois des connaissances et des capacités en lien avec son thème. On veillera à ce que leur titre et leur éventuelle légende explicative n'orientent pas trop l'exposé du candidat.

Pour exemple : *une carte sur l'organisation de l'espace japonais avec une légende composée d'éléments diversifiés.*

- Le questionnement peut être élargi à l'ensemble du programme de Terminale Baccalauréat professionnel.

- Le candidat n'utilise pour la préparation et pour son exposé, aucun document.

A propos de l'épreuve de français

- Pour les sessions 2010 et 2011, les sujets porteront sur les programmes de Terminale actuellement en vigueur du Baccalauréat Professionnel en 2 ans.

- Le candidat tire au sort un bulletin qui sera rédigé selon les deux modalités suivantes :

Soit : « Après avoir présenté une œuvre le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. »

Soit : « Après avoir présenté un groupement de textes le plus précisément possible (titre(s) d'œuvre(s), auteur(s), époque(s) de publication, propos de l'œuvre/des textes), vous expliquerez ce qui vous a intéressé dans cette étude dont vous présenterez les principales lignes de force. » ;

- Le candidat choisit le groupement ou l'œuvre en fonction de ce qu'il aura étudié durant sa formation.

- Le candidat n'utilise pour la préparation et pour son exposé, aucun document.

-« L'examineur, enseignant de français, est capable d'évaluer l'acquisition des compétences disciplinaires inscrites dans le programme, qu'il connaisse précisément ou non l'œuvre ou le texte sur lequel le candidat fonde son propos. Par exemple, la caractérisation d'un personnage, l'inscription et la résonance d'un personnage ou d'une œuvre dans le contexte de production, le choix de modalités d'écriture, les effets produits sur le lecteur / spectateur, la dimension symbolique de l'œuvre ou du texte, sont évaluables à l'écoute de l'exposé du candidat : ce qu'il en dit est précis, permet de comprendre, convainc ».

- « La précision et l'exactitude des connaissances du candidat sont prises en compte dans l'évaluation du propos tenu par le candidat. »

- « L'évaluation en français porte [également] sur les capacités à tenir un discours oral précis, organisé, intéressant pour l'auditeur, convaincant » .

(Les passages entre guillemets sont extraits de la note de l'Inspection générale de Lettres)

A propos de la durée de l'épreuve

- La durée de la préparation du candidat est de 15 minutes.

- La durée de l'interrogation est de 15 minutes pour l'exposé suivi de l'échange.

Il n'y a pas de durée précise impartie à l'exposé effectué en autonomie par le candidat.

- L'examineur, en fonction de la qualité de l'exposé, jugera de l'opportunité (ou non) d'interrompre la prestation orale du candidat. Mais d'une manière générale, il conviendra de réserver du temps pour l'échange qui se doit aussi d'être évalué. (Voir ci-dessous)

A propos de la notation

- Les grilles d'évaluation de l'épreuve E5 avec leurs barèmes de notation sont parues au BO précité : BO n°18 6 mai 2010

- Chaque valence (Français / Histoire ou Géographie) est notée sur 10.

- Une appréciation de l'examineur est demandée.

Tous les documents précités sont disponibles sur le site « PLP Lettres-Histoire » de l'académie de Versailles :

<http://www.lettres-histoire.ac-versailles.fr>

Rappelons, enfin, que cette épreuve de contrôle vise la réussite des élèves et cherchera, par conséquent à valoriser le travail effectué durant la formation des candidats.

Pour les inspectrices de Lettres/Histoire/Géographie

Michèle Sendre